

III-B. LE PATRIMOINE PROTEGE

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, l'inventaire du patrimoine protégé identifie les édifices et sites protégés au titre des Monuments Historiques, des Sites protégés au titre du Code de l'Environnement, et des Sites patrimoniaux remarquables.

On remarque que le patrimoine protégé se concentre autour de deux centres-bourgs : à Lamballe au nord-est de la ZIP et à Moncontour au sud-ouest de la ZIP.

Il s'agit principalement de 2 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), qui abritent des sites protégés au titre du code de l'environnement, des édifices religieux, maisons, immeubles, châteaux et vestiges médiévaux ou Haras National protégés au titre des Monuments Historiques (Code du patrimoine).

Sur le reste du territoire intercepté par l'aire d'étude rapprochée, le patrimoine est plus dispersé, et se concentre plutôt dans le quart nord-ouest.

Il s'agit principalement, de châteaux ou manoirs, et de sites et monuments du Néolithiques (menhirs, allées couvertes, dolmens...).

Le site classé du Mont Bel Air se situe au sud de l'aire d'étude rapprochée.

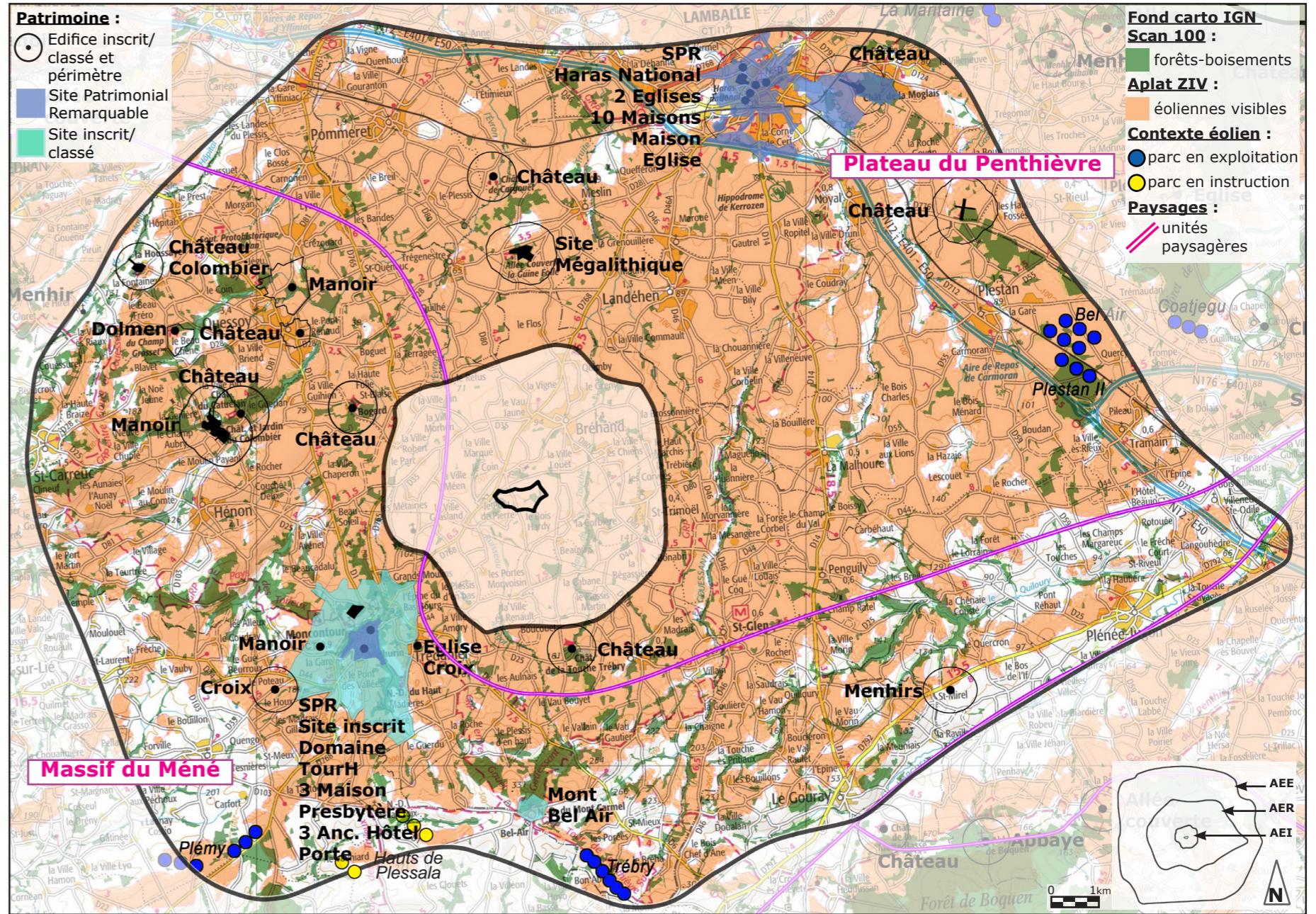
On ne compte aucun Grand Site, aucun bien Unesco, aucun Parc Naturel Régional dans ce périmètre.

Les tableaux récapitulatifs présentés en pages suivantes inventorient l'ensemble des édifices et sites protégés situés dans l'aire d'étude rapprochée. Ils sont classés par unité paysagère et par commune.

Selon l'aplat ZIV maximaliste (cf. carte ci-contre), il est précisé pour chaque monument s'il se situe :

- > hors ZIV,
- > en limite de ZIV,
- > en partie dans la ZIV,
- > dans la ZIV = le projet est potentiellement visible depuis l'édifice ou le site protégé

Dans les 3 derniers cas, les édifices ou sites sont surlignés en orangé dans le tableau, car ils présentent une possible sensibilité vis-à-vis du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot. Une analyse plus fine est proposée dans l'étude de chaque unité paysagère.



Carte de l'aire d'étude rapprochée pour le projet du Ruisseau de Margot - contexte patrimonial

Il est également à noter que certains édifices ou sites d'échelle réduite ou de petite dimension (menhir, dolmens, croix et sites mégalithiques...), situés dans l'aire d'étude rapprochée, soit entre 3 et 10 km environ de la ZIP du projet du Ruisseau de Margot, présentent de faibles enjeux directs vis-à-vis du projet. Aussi, sauf dans le cas de site de reconnaissance majeure, ils ne feront pas l'objet d'une analyse aussi détaillée que les édifices et sites de plus grande échelle.



### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

COMMUNE	LOCALISATION	UP	AE	MONUMENT / SITE	EPOQUE	ELEMENT PROTEGE	PROPRIETE	PROTECTION	ZIV
AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE									
HENON	Lieu-dit Catuelan	MdM	AER	Château de Catuelan	18e siècle	Façades et toitures ; porte à fronton et pilastre ; terrasses ; sol de la cour et douves	privé	IMH	projet potentiellement visible
HENON	Lieu-dit Le Colombier	MdM	AER	Manoir du Colombier	16e siècle, 17e siècle	Façades et toitures (y compris celles de l'aile en retour, de la chapelle et de la fuye)	privé	IMH	projet potentiellement visible
HENON	Les Granges	MdM	AER	Domaine des Granges	1ère moitié 18e siècle, 19e siècle	Corps de logis et chapelle, avenue, communs et cour (à l'exclusion de la ferme) , orangerie, esplanade, cour d'honneur, douves, jardins et parc	privé	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR		MdM	AER	SPR de Moncontour				SPR	projet potentiellement visible
MONCONTOUR		MdM	AER	Site de Moncontour et vallées avoisinantes				Site inscrit	en partie dans la ZIV
MONCONTOUR		MdM	AER	Tour Mognet	15e siècle	Tour Mognet et les restes de remparts y attendant	privé	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR	2 place Penthièvre	MdM	AER	Hôtel de Clézieux	17e siècle	Façade sur la place et toiture correspondante	privé	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR	rue du Temple	MdM	AER	Maison à fronton	18e siècle	Façades et toitures	privé	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR	6 rue des Dames	MdM	AER	Presbytère	17e siècle	Façades et toitures	associatif	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR	1 rue de Bel-Orient	MdM	AER	Ancien hôtel de Kerjégu	17e siècle	Porte et cheminée	communal	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR	rue du Docteur-Sagory ; rue du Champ-à-l'Avoine ; venelle Verdier	MdM	AER	Maisons	16e siècle, 17e siècle	Façades et toitures des deux maisons	communal	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR		MdM	AER	Porte du Faubourg Saint-Jean, ou Poterne Saint-Jean	14e siècle, 15e siècle	Porte du Faubourg Saint-Jean	communal	IMH	projet potentiellement visible

➤ Inventaire des édifices et sites protégés dans l'aire d'étude rapprochée - contexte patrimonial - page 1/4

### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

COMMUNE	LOCALISATION	UP	AE	MONUMENT / SITE	EPOQUE	ELEMENT PROTEGE	PROPRIETE	PROTECTION	ZIV
MONCONTOUR	rue du Bourg-Neuf; 12 rue Veillet-Dufrêche	MdM	AER	Ancien hôtel Veillet-Dufrêche	18e siècle	Façades et toitures	privé	IMH	projet potentiellement visible
MONCONTOUR	Place de Penthièvre	MdM	AER	Eglise Saint-Mathurin	16e siècle	Eglise	communal	CMH	projet potentiellement visible
PLEMY	Lieu-dit Vauclerc	MdM	AER	Manoir de Vauclerc	16e siècle, 17e siècle	Porte	privé	IMH	en limite de ZIV
QUESSOY	Lieu-dit Bogard	MdM	AER	château de Bogard	4e quart 16e siècle, 17e siècle, 4e quart 18e siècle	Façades et toitures du logis et des communs 17s et 18s ; grand et petit salons	privé	IMH	projet potentiellement visible
QUESSOY	Lieu-dit La Houssaye	MdM	AER	Château de la Houssaye	Milieu 18e siècle	Le colombier	privé	CMH	en limite de ZIV
QUESSOY	Lieu-dit La Houssaye	MdM	AER	Château de la Houssaye	Milieu 18e siècle	Le château en totalité	privé	IMH	en limite de ZIV
QUESSOY		MdM	AER	Château de la Fontaine-Saint-Père	18e siècle	Le château, à savoir : le logis 18e siècle et le corps de bâtiment liant le logis à l'ancien manoir, en totalité ; les façades et les toitures de l'aile en retour du logis principal, de l'ancien manoir dit "Le Couvent", de la bergerie et du pressoir ; les sols du jardin sud, de la cour, du verger et du potager avec leurs portails et les murs de clôture	privé	IMH	projet potentiellement visible
QUESSOY		MdM	AER	Manoir de La Rocherousse	4e quart 16e siècle, 1ère moitié 17e siècle	Le manoir en totalité, y compris les murs de sa cour et les enceintes, les douves et le canal, les façades et les toitures des communs du 19e siècle, du pressoir et de la chapelle	privé	IMH	projet potentiellement visible
TREBRY		MdM	AER	Site de Bel Air				Site classé	projet potentiellement visible
TREDANIEL	Le Bourg	MdM	AER	Eglise Saint-Pierre et croix	16e siècle	Façade Sud ; Croix du 16e siècle	communal	IMH	projet potentiellement visible
LAMBALLE		PdP	AER	SPR de Lamballe				SPR	en partie dans la ZIV
LAMBALLE		PdP	AER	Haras national	19e siècle, 20e siècle	Le haras national, à savoir les façades et toitures de tous les bâtiments construits avant la première Guerre mondiale (hormis leurs aménagements et équipements contemporains), l'écurie n° 10 en totalité, le parc pour son sol d'assiette, ses murs, clôtures et portails, ensemble situé sur les parcelles AK 572 et 573	public	IMH	hors ZIV

### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

COMMUNE	LOCALISATION	UP	AE	MONUMENT / SITE	EPOQUE	ELEMENT PROTEGE	PROPRIETE	PROTECTION	ZIV
LAMBALLE		PdP	AER	Haras national	19e siècle, 20e siècle	Le haras national, à savoir les façades et toitures de tous les bâtiments construits avant la première Guerre mondiale (hormis leurs aménagements et équipements contemporains), l'écurie n° 10 en totalité, le parc pour son sol d'assiette, ses murs, clôtures et portails, ensemble situé sur les parcelles AK 572 et 573	public	IMH	hors ZIV
LAMBALLE		PdP	AER	Eglise Saint-Martin	11e siècle, 16e siècle	Eglise	communal	CMH	hors ZIV
LAMBALLE	rue Notre-Dame	PdP	AER	Eglise Notre-Dame	12e siècle, 13e siècle, 15e siècle	Eglise	communal	CMH	projet potentiellement visible
LAMBALLE	33 rue du Docteur-Calmette	PdP	AER	Maison du 16e siècle	16e siècle	Façade et toiture	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	29 rue du Docteur-Calmette	PdP	AER	Maison	17e siècle	Façade et toiture	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	7 rue du Four	PdP	AER	Deux maisons	17e siècle	Façades	communal	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	place du Martray ; rue du Docteur-Calmette	PdP	AER	Maison dite du Bourreau	16e siècle	Façade sur la place - Façade sur la rue ; ensemble des toitures	départemental	CMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	6 rue du Four	PdP	AER	Maison du 17e siècle	17e siècle	Façade et toiture	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	6, 8 rue Saint-Jean	PdP	AER	Deux maisons	14e siècle, 18e siècle	Façades et toitures	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	2, 4 parvis Saint-Jean	PdP	AER	Deux maisons		Façades et toitures	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE		PdP	AER	Eglise Saint-Jean		Clocher	communal	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	2 rue du Docteur-Lavergne	PdP	AER	Maison	17e siècle	Façades et toitures	privé	IMH	en limite de ZIV

➔ Inventaire des édifices et sites protégés dans l'aire d'étude rapprochée - contexte patrimonial - page 3/4

AE = Aire d'Etude  
AER = Aire d'Etude Rapprochée

UP = Unité Paysagère  
MdM = Massif du Méné  
PdP = Plateau du Penthièvre

IMH = Inscrit Monument Historique  
CMH = Classé Monument Historique



### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

COMMUNE	LOCALISATION	UP	AE	MONUMENT / SITE	EPOQUE	ELEMENT PROTEGE	PROPRIETE	PROTECTION	ZIV
LAMBALLE	Anciennement commune de La Poterie	PdP	AER	Château de la Moglais	18e siècle, 1ère moitié 19e siècle	Le château, à savoir : le logis principal pour ses façades et toitures et pour ses intérieurs des 18e et 19e siècles (entrée, escalier d'honneur et cage d'escalier, grand salon du rez-de-chaussée, trois pièces du rez-de-chaussée de l'aile sud, couloir du premier étage, trois chambres du premier étage avec leurs panneaux de papiers peints, escalier en bois de l'aile sud) ; les communs situés en vis à vis de part et d'autre de la cour d'honneur, à l'exclusion cependant des bâtiments de liaison, pour leurs façades et toitures ; l'orangerie en totalité ; le bâtiment dénommé théâtre ou salle des fêtes, pour ses façades et toitures ; la cour d'honneur et le jardin pour leurs sols d'assiette, leurs murs, grilles, éléments de clôture et fossés, les deux pavillons situés de part et d'autre de la grille d'entrée, les douves ornementales avec le pont orné de sphynxes, les statues, vases et vasques ; la partie conservée de l'ancienne avenue établie au nord-ouest, pour son sol d'assiette	privé	IMH	projet potentiellement visible
MESLIN	Lieu-dit Cargouët	PdP	AER	Château de Cargouët	17e siècle	Corps de logis et pavillon	privé	IMH	projet potentiellement visible
MESLIN	Lieu-dit La Guine Folle ; la Lande d'Ahaut ; la Cave ; la Lande du Gras	PdP	AER	Site mégalithique de la Lande du Gras	Néolithique, Age du fer	Allée couverte de la Lande du Gras	privé	CMH	projet potentiellement visible
MESLIN	Lieu-dit La Guine Folle ; la Lande d'Ahaut ; la Cave ; la Lande du Gras	PdP	AER	Site mégalithique de la Lande du Gras	Néolithique, Age du fer	Ensemble du site (à l'exception de l'allée couverte classée) ainsi que les terrains sur lesquels il est situé	privé	IMH	projet potentiellement visible
NOYAL		PdP	AER	Château des Portes	Milieu 19e siècle	Le château, à savoir le logis en totalité, la cour d'honneur pour son sol d'assiette, le saut-de-loup, l'ancien jardin pour ses murs et son sol d'assiette, le portail d'entrée avec ses murs, l'avenue et les deux allées latérales pour leur sol d'assiette, le réservoir de collecte des eaux, les vestiges de l'ancienne chapelle et de l'orangerie ainsi que la grange pour ses dispositions d'origine	privé	IMH	projet potentiellement visible
TREBRY	Lieu-dit La Touche	PdP	AER	Château de la Touche et son enceinte	14e siècle	Château de la Touche et son enceinte	privé	IMH	projet potentiellement visible



III-C. PERCEPTIONS VISUELLES PAR UNITE PAYSAGERE

1 UNITE PAYSAGERE DU PLATEAU DU PENTHIEVRE

a - Sensibilités paysagères

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les paysages du plateau du Penthièvre sont relativement homogènes :

Légèrement ondulée en raison notamment des vallons creusés par les ruisseaux qui descendent du Massif de Méné, et faiblement boisée mais marquée par les nombreuses structures végétales arborées du bocage «à ragosses», cette partie du territoire ne compte qu'un centre urbain : Lamballe.

L'ensemble des autres lieux de vie sont de petits bourgs, villages ou lieux-dits nombreux et disséminés.

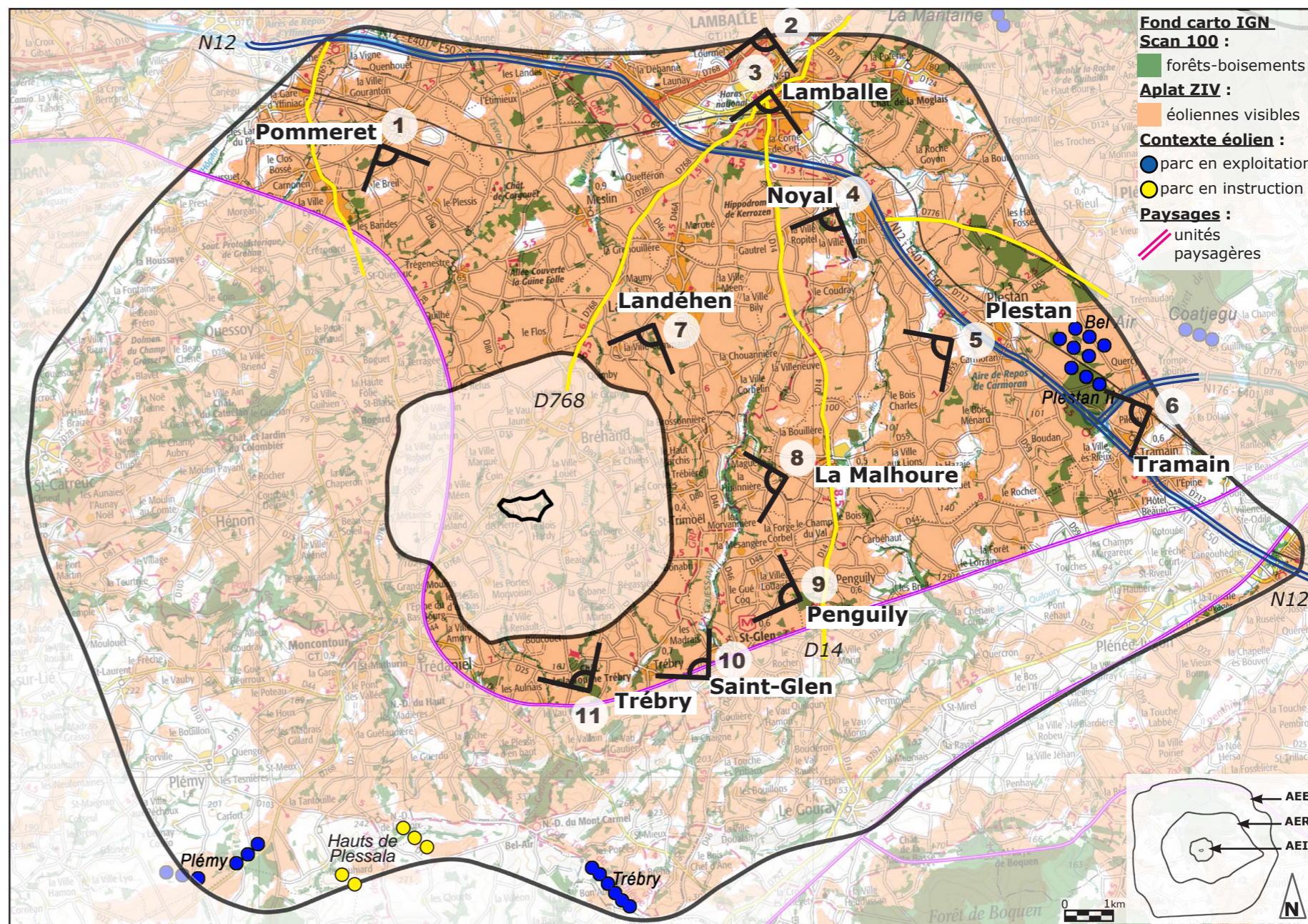
Un fin maillage de routes de dessertes secondaire irrigue l'ensemble de ce territoire ; il s'articule autour d'axes de circulation plus importants (D768, et D14 notamment) qui convergent vers Lamballe.

La limite nord de l'aire d'étude rapprochée est marquée par l'itinéraire de la RN12, qui relie Rennes à Saint-Brieuc.

D'après l'aplat ZIV maximaliste, la plupart des bourgs, lieux-dits et axes de circulation se situent potentiellement en situation de visibilité du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot. Une partie de la ville de Lamballe, dans le fond de la vallée du Guessant, se trouve toutefois hors ZIV et donc sans sensibilité particulière vis-à-vis du projet. Plus ponctuellement, certaines des petites vallées orientées sud-nord constituent d'étroites bandes de territoire potentiellement isolées visuellement du projet.

Perceptions visuelles depuis les bourgs de l'aire d'étude rapprochée :

L'analyse des vues panoramiques s'ouvrant depuis les bourgs de l'aire d'étude rapprochée permet d'identifier les bassins de vie qui constituent les principales sensibilités vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, depuis le bourg de Pommeret au nord-ouest, jusqu'à Trébry, au sud de la ZIP. Les vues dégagées depuis les centres-bourgs sont rares ; c'est en général en limite de bourg, aux entrées ou sorties, que les vues panoramiques s'ouvrent plus significativement sur le paysage environnant et parfois vers les horizons lointains.



Carte de l'aire d'étude rapprochée pour le projet du Ruisseau de Margot- unité paysagère du Plateau du Penthièvre



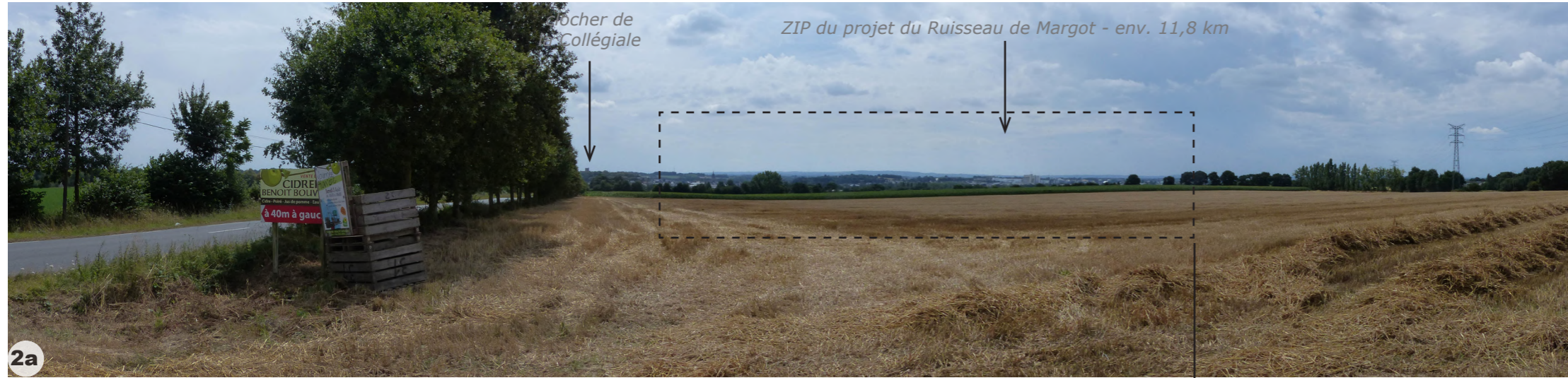
1 Vue panoramique depuis la limite sud du bourg de Pommeret, rue du général de Gaulle

Le bourg de Pommeret (2075 hab. en 2017) se situe au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. C'est à la limite sud du bourg, dans une zone d'extension pavillonnaire du village, que la vue s'ouvre, ponctuellement, vers les reliefs du Massif du Méné. Dans ce champ de vision, les structures végétales boisées limitent toutefois l'étendue du champ de vision.

Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 8,4 km. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de cet éloignement, et d'un champ de vision limité par les structures végétales notamment.

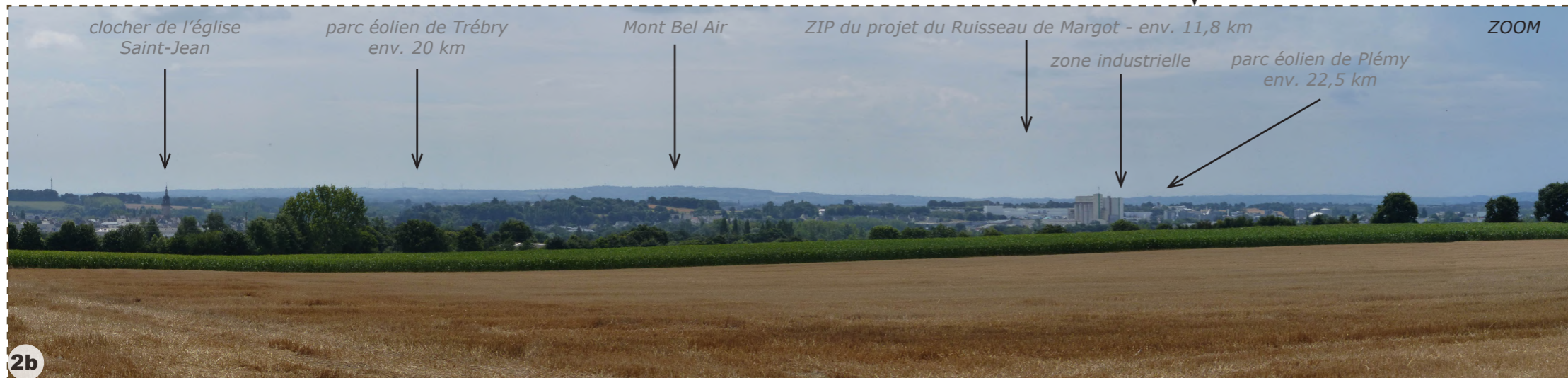


### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE



2a

Vue panoramique depuis la D791 à l'approche de la ville de Lamballe par le nord



2b

Vue panoramique depuis la D791 à l'approche de la ville de Lamballe par le nord - zoom



3

Vue panoramique sur la ville de Lamballe depuis la terrasse de l'Eglise Notre-Dame

A l'approche de la ville de Lamballe par le nord, l'itinéraire de la D791 offre de larges vues panoramiques sur le bassin de Lamballe qui s'étendent ensuite jusqu'à l'horizon du Massif du Méné.

Le bocage assez distendu permet de bien voir la silhouette de la ville, ponctuée notamment par le clocher de la Collégiale et celui de l'église Saint-Jean à gauche du panorama, mais aussi par les grands bâtiments et silos de la zone industrielle située à l'ouest de la ville.

On devine les parcs éoliens de Trébry (6 éoliennes) et de Plémy (6 éoliennes) implantées sur les reliefs du Méné sur la vue zoomée. Distants d'une vingtaine de kilomètres au moins du point de vue, ils restent discrets dans ce panorama.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 11,8 km. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de cet éloignement, de l'étendue du champ de vision et du caractère dynamique de cette vue.**

Depuis la terrasse de l'Eglise Notre-Dame de Lamballe, la vue panoramique sur la ville (13 441 hab. en 2016) est spectaculaire. On retrouve le point de repère du clocher de l'église Saint-Jean, et on devine la silhouette de plusieurs parcs éoliens: les 9 éoliennes du parc de Bel Air /Plestan II à gauche du panorama, distantes de 8,5 km environ, et plus éloignées les 6 éoliennes du parc de Trébry distant de près de 18 km et à peine visibles sur la ligne d'horizon.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 10,3 km. Malgré le possible effet de cumul avec les autres parcs éoliens existants, la sensibilité reste faible vis-à-vis du projet, en raison de l'éloignement de plus de 10 km, et de l'étendue du champ de vision.**

**Depuis le centre de Lamballe, la sensibilité est très limitée - cf. analyse patrimoniale.**



### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE



4

Vue panoramique depuis la place de l'église, au cœur du bourg de Noyal

Le bourg de Noyal (908 hab. en 2017) se situe au sud-est de Lamballe à proximité de la RN12 qui le contourne par l'est et le nord. Depuis le cœur du village, sur la place qui fait face à l'église, on perçoit la légère dépression du relief liée à la vallée du Gouessant sur le coteau de laquelle Noyal s'étend. **Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 9,5 km en direction sud-ouest, à l'arrière des structures végétales liées à la vallée qui forment un couvert continu. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement et du champ de vision limité en direction de la ZIP.**



5

Vue panoramique depuis la sortie sud-ouest du bourg de Plestan sur la D55, à la hauteur du viaduc qui passe au-dessus de la RN12

Le bourg de Plestan (1598 hab. en 2017) se situe également sur l'itinéraire de la RN12, au nord-est de la ZIP. L'environnement immédiat de ce bourg du Penthièvre est marqué par le développement d'une zone d'activité d'une usine et d'un parc éolien. La densité du bâti limite donc les vues dégagées vers le grand paysage. Le champ de vision s'ouvre plus largement en franchissant la RN12, au sud-ouest du bourg.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 10,1 km en direction sud-ouest, à l'arrière des structures végétales liées à la vallée du Gast (avec des peupliers notamment). La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement et du champ de vision limité en direction de la ZIP.**



6

Vue panoramique depuis le viaduc sur la voie ferrée, à l'approche du bourg de Tramain par le nord

Le bourg de Tramain (694 hab. en 2017) se situe également sur l'itinéraire de la RN12 et proche de la voie ferrée, à l'est de la ZIP. Des espaces boisés caractérisent cette partie du Plateau du Penthièvre, aussi les vues dégagées sont rares. Il faut se positionner sur le pont qui enjambe la voie ferrée pour que le champ visuel s'ouvre.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 13,3 km à l'arrière des masses boisées. Une partie des éoliennes du parc de Plestan est visible à la limite droite du panorama. La sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, de même que le risque d'effet de cumul avec le parc de Plestan, en raison de l'éloignement et des masses boisées qui limitent l'étendue en profondeur du champ de vision.**





ZIP du projet du Ruisseau de Margot - env. 5 km

7

Vue panoramique depuis la D46 à la sortie sud du bourg de Landéhen

Le bourg de Landéhen (1415 hab. en 2017) se situe à moins de 4 km au nord-est du bourg de Bréhand. C'est depuis la sortie sud du bourg, sur la D46, que la vue s'ouvre de manière ponctuelle vers le relief du Massif du Méné. On compte de nombreuses fermes isolées et lieux-dits autour du bourg de Landéhen, pris dans un maillage bocager vieillissant mais encore présent près des lieux de vie.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 5 km en direction sud-ouest, à l'arrière de quelques haies constitutives du bocage. La sensibilité est modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison du champ de vision dégagée et de la relative proximité du projet à environ 5 km.**



parc éolien de Trébry env. 10,2 km  
Mont Bel Air

ZIP du projet du Ruisseau de Margot - env. 5,6 km

8

Vue panoramique depuis la rue du Clos des Porte à la sortie ouest de La Malhoure

Le bourg de La Malhoure (594 hab. en 2017) se situe à près de 6 km à l'est du bourg de Bréhand, sur l'itinéraire de la D14. Implanté à une altitude comprise entre 100 et 135 m, ce village est l'un des plus élevés dans cette partie du plateau du Penthièvre. Les vues dégagées restent rares en raison des nombreuses structures végétales qui l'entourent. C'est à la sortie ouest de La Malhoure, rue du Clos des Portes, qu'un large et profond panorama s'ouvre en direction des reliefs caractéristiques du Massif du Méné, et du Mont Bel Air. On devine les 6 éoliennes du parc de Trébry, à plus de 10,2 km.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 5,6 km vers l'ouest. La sensibilité est modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de la profondeur de la vue et de la relative proximité du projet dans l'axe de la route.**



ZIP du projet du Ruisseau de Margot - env. 6,2 km

9

Vue panoramique depuis la sortie nord du bourg de Penguily, sur la D14 (rue de Penthièvre)

Le bourg de Penguily (609 hab. en 2017) se situe sur l'itinéraire de la D14, à quelques kilomètres au sud de La Malhoure. Ce village est constitué d'un petit cœur de bourg, et de nombreux lieux-dits, souvent des exploitations agricoles, répartis sur l'ensemble du territoire communal. Le bocage cultivé et ses ragosses caractéristiques est bien visible dans l'environnement immédiat de Penguily.

**Depuis la sortie nord du bourg, sur la D14, la ZIP se situe à environ 6,2 km vers l'ouest à l'arrière des haies caractéristiques du bocage du Penthièvre. La sensibilité est modérée à faible vis-à-vis du projet, en raison de l'éloignement relatif du projet du Ruisseau de Margot, dans un angle de vue dont la profondeur de champ est limitée.**





➔ Vue panoramique depuis l'entrée est du bourg de Saint-Glen

Le bourg de Saint-Glen (621 hab. en 2017) est implanté sur le coteau est de la vallée du Gouessant à quelques kilomètres au sud-est de la ZIP.

L'environnement immédiat de ce village est particulièrement arboré ; dans cette partie sud du Penthièvre, à l'approche des coteaux du Massif du Méné, les parcelles agricoles sont de taille plus réduite et le bocage se densifie.

**Depuis l'entrée est de Saint-Glen, la ZIP se situe à environ 5,4 km vers le nord-ouest à l'arrière de la silhouette du village. La sensibilité est modérée à faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison des nombreuses structures végétales et de la relative proximité du projet.**



➔ Vue panoramique depuis la sortie ouest du bourg de Trébry, sur la D25

Le bourg de Trébry (798 hab. en 2017) se trouve en limite sud de l'aire d'étude rapprochée, à la transition entre les paysages du plateau du Penthièvre et les premières ondulations du Massif du Méné. Implanté à une altitude de plus de 150 m, des vues panoramiques dégagées s'ouvrent vers le nord depuis les abords du village.

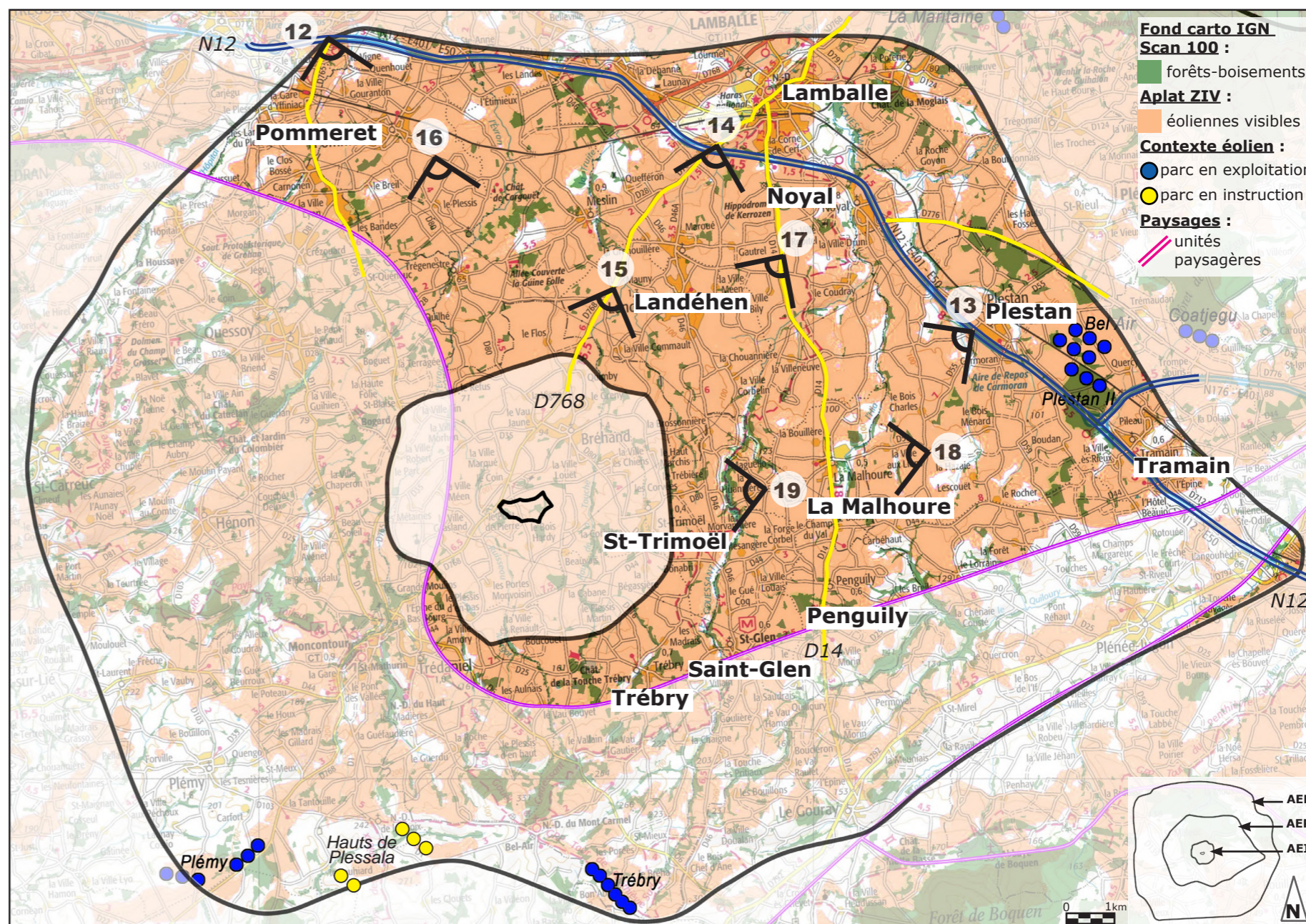
Les structures végétales du bocage sont nombreuses, mais elles cadrent ponctuellement des vues plus profondes.

**Depuis la sortie ouest de Trébry, la ZIP se situe à environ 3,4 km vers le nord-ouest dans une «fenêtre» de vue. La sensibilité est modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de cette vue dégagée depuis le bourg, et de la proximité du projet ; malgré les nombreuses structures végétales du bocage.**



**Perceptions visuelles depuis les principaux axes de circulation et certaines dessertes secondaire de l'aire d'étude rapprochée :**

- > perception depuis l'itinéraire de la N12 (vues 12, 13 et 14)
- > perception depuis la desserte secondaire qui relie Pommeret aux lieux-dits implantés à l'est de ce bourg (vue 16)
- > perception depuis l'itinéraire de la D768, entre Lamballe et Bréhand (vues 14 et 15)
- > perception depuis l'itinéraire de la D14 entre Noyal et La Malhoure (vue 17)
- > perception depuis la desserte secondaire qui relie la Malhoure aux lieux-dits implantés à l'est du bourg (vue 18)
- > perception depuis la desserte secondaire entre la Malhoure et Saint-Trimoël, à l'est de la vallée du Gouessant (vue 19)



Carte de l'aire d'étude rapprochée pour le projet du Ruisseau de Margot - unité paysagère du Plateau du Penthièvre



12 Vue panoramique depuis la N12 à la hauteur d'Yffiniac, à l'intersection avec la D765 en viaduc - source : Streetview

L'itinéraire de la N12 traverse le nord et l'est de l'aire d'étude rapprochée. Cette voie express est encaissée la plupart du temps, souvent bordée de talus plantés voire boisés.

**A l'intersection avec la D765, au sud-est d'Yffiniac, on perçoit bien l'implantation encaissée de la N12. Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 11,1 km vers le sud-est, perpendiculairement à l'itinéraire de la voie rapide. La sensibilité est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, car ce dernier ne se situe pas directement dans le champ de vision qui s'ouvre depuis cet axe de circulation très fréquenté.**





13 Vue panoramique depuis la N12 à la hauteur de Plestan, à l'intersection avec la rue du 14 Juillet, en viaduc - source : Streetview

A la hauteur du bourg de Plestan, la N12 est encaissée.

Depuis la sortie ouest de Plestan, sur la rue du 14 juillet, en viaduc sur la RN12, la ZIP se situe à environ 10,2 km vers le sud-ouest, perpendiculairement à l'itinéraire de la voie rapide, et masquée par les structures végétales des premiers-plans. La sensibilité est faible à très faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, car ce dernier ne se situe pas directement dans le champ de vision qui s'ouvre depuis cet axe de circulation très fréquenté.



14 Vue panoramique depuis la D768 à la sortie sud de Lamballe, à la hauteur de la N12

L'itinéraire de la D768 traverse les aires d'étude du projet du Ruisseau de Margot et relie Lamballe à Moncontour. Les vues qui s'ouvrent vers le sud s'étendent jusqu'aux reliefs du Méné dominé par le Mont Bel Air. On devine les 6 éoliennes du parc de Trébry sur cet horizon. Les premiers-plans sont marqués par les nombreuses structures végétales caractéristiques du bocage ou des ripisylves des nombreux ruisseaux affluents du Gouessant.

Depuis la sortie sud de Lamballe, à la hauteur de la RN12, toujours encaissée et arborée, la vue reste assez dégagée car le maillage routier surplombe un des vallons. La ZIP se situe à environ 8,6 km vers le sud, dans un angle de vue dégagé qui s'étend jusqu'au massif du Méné et au Mont Bel Air. La sensibilité est modérée à faible depuis l'itinéraire de la D768, faible à très faible depuis la N12.



15 Vue panoramique depuis la D768 à la sortie sud du lieu-dit Mauny, à la hauteur du bourg de Landéhen

Depuis la sortie sud du lieu-dit Mauny, à la hauteur de Landéhen, la ZIP se situe à environ 4,9 km vers le sud, dans l'axe de la route, et à l'arrière d'un ensemble de haies hautes qui se succèdent en limite de parcelles agricoles. La sensibilité est modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de la distance à la ZIP, et sa situation dans l'axe de la route.





16

Vue panoramique sur la route qui dessert les lieux-dit au sud-est de Pommeret

Au sud-est du bourg de Pommeret, les petites routes de desserte secondaire s'ouvrent ponctuellement sur des panoramas aux vues profondes, à l'arrière desquelles se dessine l'horizon du Massif du Méné. **Depuis ce point de vue entre Pommeret et le lieu-dit La Mare Hénon, la ZIP se situe à environ 7,8 km vers le sud-est dans l'axe de vue orienté vers le sommet du Mont Bel-Air. On devine à peine les 6 éoliennes du parc de Trébry, distante de 16 km. La sensibilité est modérée à faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de cette vue dégagée, mais également de l'éloignement de la ZIP de près de 8 km.**



17

Vue panoramique depuis la D14 à la sortie du lieu-dit La Ville Ropitel

L'itinéraire de la D14 traverse l'aire d'étude rapprochée entre Lamballe et le Gouray (au sud de Penguily). Entre Noyal et La Malhoure, plusieurs «fenêtres» de vue dégagées vers le sud laissent deviner, à l'arrière-plan, les reliefs du Massif du Méné. On devine, dans l'axe de la route, les 6 éoliennes du parc de Trébry, distante de plus de 14 km, sur la ligne d'horizon.

**Depuis la sortie sud du lieu-dit La Ville-Ropitel, la ZIP est distante de 7,5 km, à l'arrière des structures arborées du bocage. La sensibilité est modérée à faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement de la ZIP, et des écrans successifs que constituent les haies du bocage du Penthièvre.**



18

Vue panoramique à l'est du bourg de la Malhoure, à la hauteur du lieu-dit La Cour d'à-bas et vers Caruhel

A l'est de l'aire d'étude rapprochée, le paysage du plateau s'élève progressivement vers les contreforts du Massif du Méné. Aussi, depuis les axes de desserte secondaire, quand le bocage est plus distendu, certaines vues panoramiques s'ouvrent largement, et dans la profondeur du plateau. C'est le cas à l'est de la Malhoure, entre les lieux dits la Cour d'à-bas et Caruhel.

**Depuis ce point de vue au lieu-dit La Cour d'à-bas, la ZIP est distante de 8,3 km, à l'arrière des ragosses caractéristiques de cette partie du Penthièvre. La sensibilité reste modérée à faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement de la ZIP et des structures végétales qui limitent les profondeurs de vue.**





➤ Vue panoramique entre la Malhoure et Saint-Trimoël, à l'est de la vallée du Guessant, à la hauteur de la Ville Gicquel

A l'est de la vallée du Guessant, entre les bourgs de la Malhoure et de Saint-Trimoël, depuis les axes de desserte secondaire, on retrouve le bocage distendu avec des vues panoramiques qui s'ouvrent largement, parfois jusqu'à l'horizon du Massif du Méné. Les lieux-dits visibles sont marqués par une densification ponctuelle des structures végétales. On devine les 6 éoliennes du parc éolien de Trébry à l'horizon, à gauche du Mont Bel Air.

**Depuis ce point de vue, à la hauteur du lieu-dit la Ville Gicquel, la ZIP est distante de 4,8 km, à l'arrière des ragosses caractéristiques de cette partie du Penthièvre. La sensibilité est modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de la distance à la ZIP et des masques ponctuels constitués par les structures végétales.**



### b - Sensibilités patrimoniales et touristiques

Dans la partie de l'unité paysagère du Plateau du Penthièvre interceptée par l'aire d'étude rapprochée du projet du Ruisseau de Margot, la plupart des éléments de patrimoine protégés se situent dans la commune de Lamballe, dont le territoire communal constitue en grande partie un Site patrimonial remarquable (en bleu).

Traversée par 2 cours d'eau, le Guessant et le Chifrouët, une partie de la ville comprenant le centre-ville se situe sur des points bas du relief, hors ZIV. C'est à la limite de cette zone de visibilité potentielle du projet du Ruisseau de Margot que se trouvent la plupart des édifices protégés situés dans la ville.

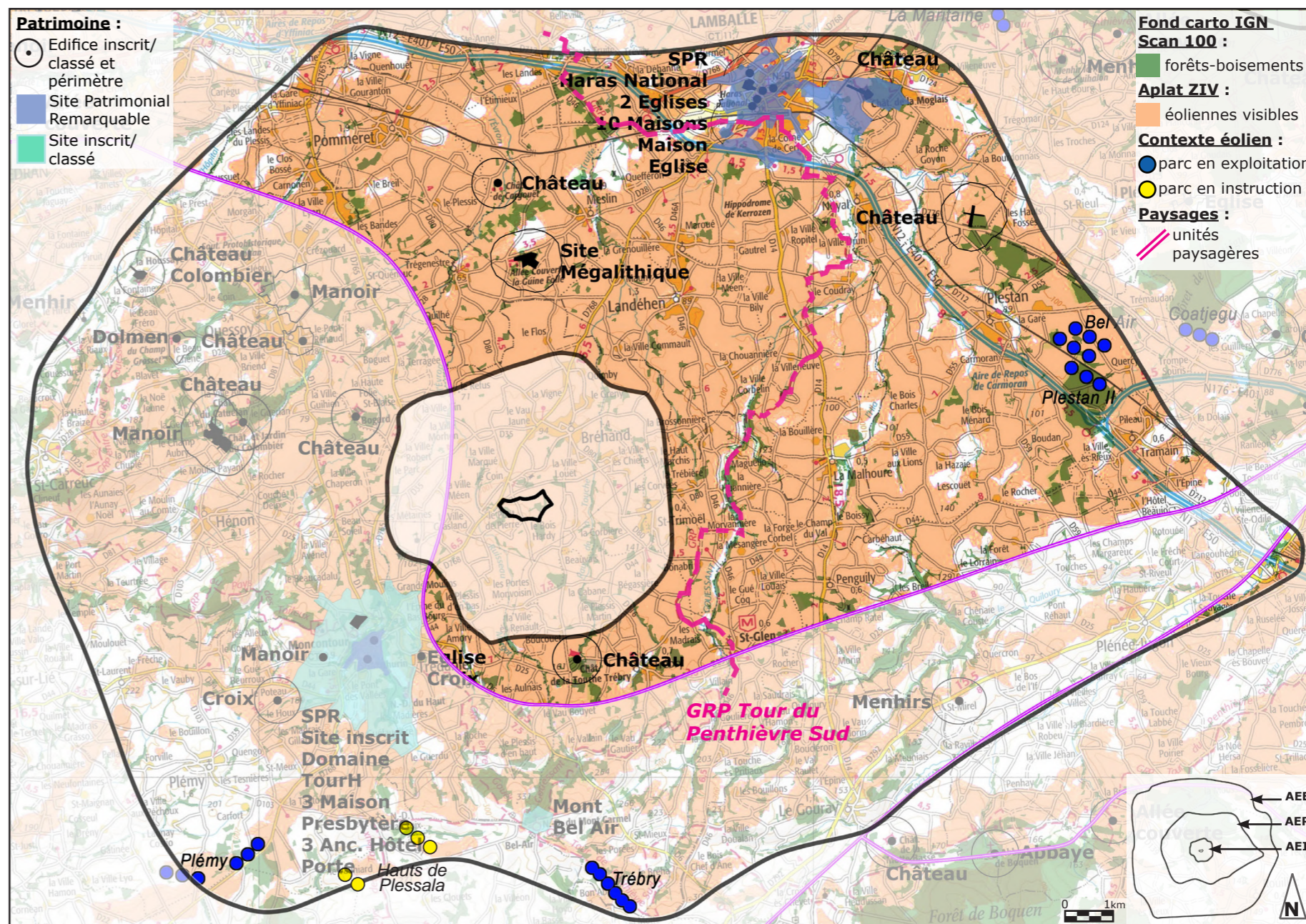
Plus éloignés, plusieurs châteaux se trouvent également dans des zones de visibilité potentielle du projet : le Château de la Moglais, à l'est de Lamballe, le Château des Portes à Noyal, le Château de Cargoët à Meslin, au nord de la ZIP.

Le Château de la Touche à Trébry, quant à lui, est plus proche, au sud de la ZIP.

Rappel : certains édifices ou sites d'échelle réduite ou de petite dimension (croix, menhir, dolmens...), situés dans l'aire d'étude rapprochée, ne représentent pas un enjeu direct vis-à-vis du projet. Aussi, sauf dans le cas d'un site de reconnaissance majeure, ils ne sont pas analysés en détail dans ce rapport.

C'est le cas, sur le plateau du Penthièvre, du site mégalithique composé de l'Allée couverte la Guine Folle (partiellement inscrit et classé) qui se situe à plus de 5,2 km au nord de la ZIP.

Le GRP Tour du Penthièvre Sud traverse ce paysage, depuis Lamballe au nord, vers le Massif du Méné, en suivant la vallée du Guessant.





### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

COMMUNE	LOCALISATION	UP	AE	MONUMENT / SITE	EPOQUE	ELEMENT PROTEGE	PROPRIETE	PROTECTION	ZIV
AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE									
LAMBALLE		PdP	AER	SPR de Lamballe				SPR	en partie dans la ZIV
LAMBALLE	rue Notre-Dame	PdP	AER	Eglise Notre-Dame	12e siècle, 13e siècle, 15e siècle	Eglise	communal	CMH	projet potentiellement visible
LAMBALLE	33 rue du Docteur-Calmette	PdP	AER	Maison du 16e siècle	16e siècle	Façade et toiture	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	29 rue du Docteur-Calmette	PdP	AER	Maison	17e siècle	Façade et toiture	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	7 rue du Four	PdP	AER	Deux maisons	17e siècle	Façades	communal	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	place du Martray ; rue du Docteur-Calmette	PdP	AER	Maison dite du Bourreau	16e siècle	Façade sur la place - Façade sur la rue ; ensemble des toitures	départemental	CMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	6 rue du Four	PdP	AER	Maison du 17e siècle	17e siècle	Façade et toiture	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	6, 8 rue Saint-Jean	PdP	AER	Deux maisons	14e siècle, 18e siècle	Façades et toitures	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	2, 4 parvis Saint-Jean	PdP	AER	Deux maisons		Façades et toitures	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE		PdP	AER	Eglise Saint-Jean		Clocher	communal	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	2 rue du Docteur-Lavergne	PdP	AER	Maison	17e siècle	Façades et toitures	privé	IMH	en limite de ZIV
LAMBALLE	Anciennement commune de La Poterie	PdP	AER	Château de la Moglais	18e siècle, 1ère moitié 19e siècle	Le château, à savoir : le logis principal pour ses façades et toitures et pour ses intérieurs des 18e et 19e siècles (entrée, escalier d'honneur et cage d'escalier, grand salon du rez-de-chaussée, trois pièces du rez-de-chaussée de l'aile sud, couloir du premier étage, trois chambres du premier étage avec leurs panneaux de papiers peints, escalier en bois de l'aile sud) ; les communs situés en vis à vis de part et d'autre de la cour d'honneur, à l'exclusion cependant des bâtiments de liaison, pour leurs façades et toitures ; l'orangerie en totalité ; le bâtiment dénommé théâtre ou salle des fêtes, pour ses façades et toitures ; la cour d'honneur et le jardin pour leurs sols d'assiette, leurs murs, grilles, éléments de clôture et fossés, les deux pavillons situés de part et d'autre de la grille d'entrée, les douves ornementales avec le pont orné de sphynxes, les statues, vases et vasques ; la partie conservée de l'ancienne avenue établie au nord-ouest, pour son sol d'assiette	privé	IMH	projet potentiellement visible

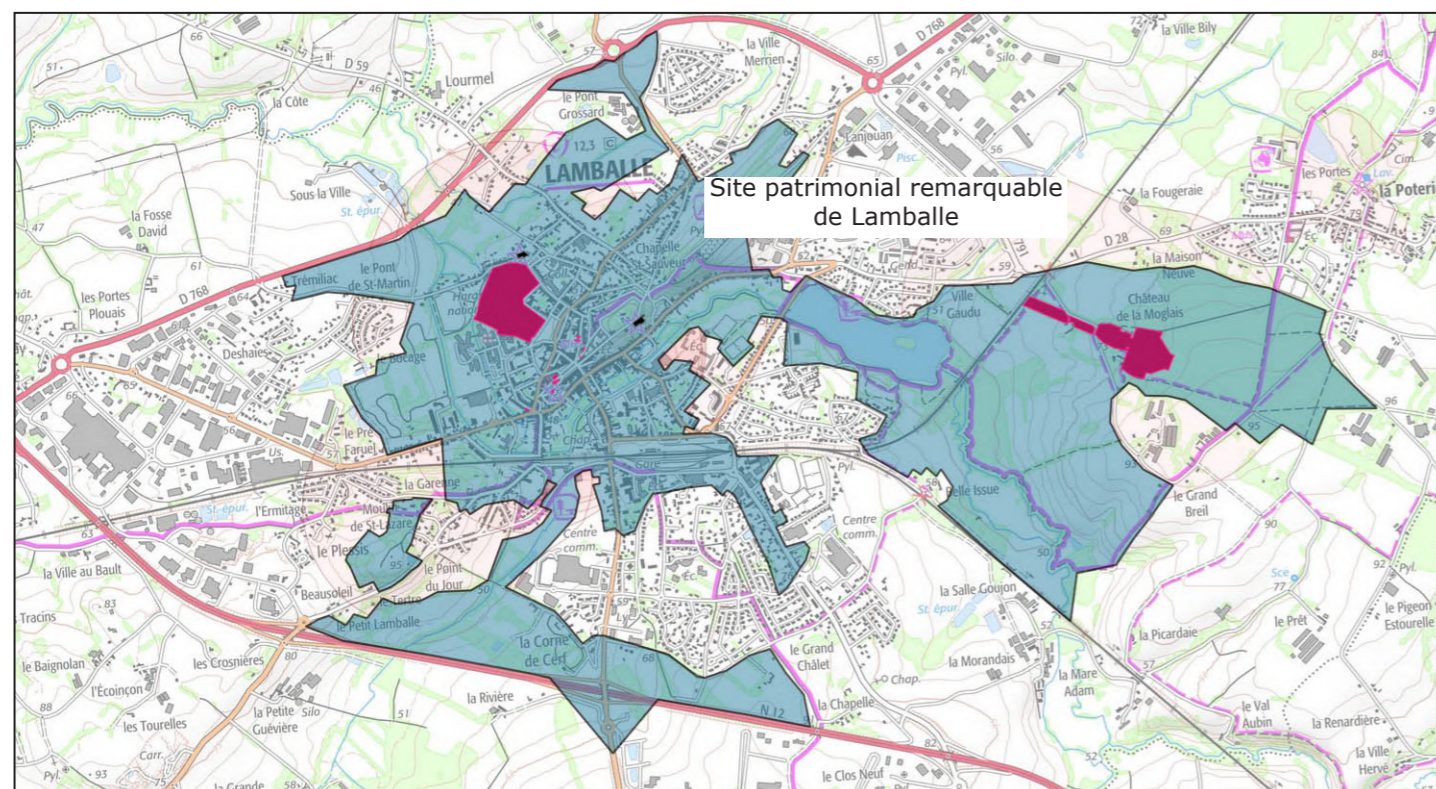
Tableau récapitulatif des édifices et sites protégés de l'unité paysagère présentant un potentiel enjeu patrimonial lié à la visibilité totale ou partielle de la ZIP - page 1/2



MESLIN	Lieu-dit Cargouët	PdP	AER	Château de Cargouët	17e siècle	Corps de logis et pavillon	privé	IMH	projet potentiellement visible
NOYAL		PdP	AER	Château des Portes	Milieu 19e siècle	Le château, à savoir le logis en totalité, la cour d'honneur pour son sol d'assiette, le saut-de-loup, l'ancien jardin pour ses murs et son sol d'assiette, le portail d'entrée avec ses murs, l'avenue et les deux allées latérales pour leur sol d'assiette, le réservoir de collecte des eaux, les vestiges de l'ancienne chapelle et de l'orangerie ainsi que la grange pour ses dispositions d'origine	privé	IMH	projet potentiellement visible
TREBRY	Lieu-dit La Touche	PdP	AER	Château de la Touche et son enceinte	14e siècle	Château de la Touche et son enceinte	privé	IMH	projet potentiellement visible

Tableau récapitulatif des édifices et sites protégés de l'unité paysagère présentant un potentiel enjeu patrimonial lié à la visibilité totale ou partielle de la ZIP - page 2/2

## SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LAMBALLE :



**Le Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP) de Lamballe :** «Lamballe offre aujourd'hui un ensemble architectural urbain et paysager cohérent, intimement lié avec la coulée verte que constitue le Gouessant.

Notre ville est également forte d'un patrimoine riche en histoire tant au niveau des monuments que de la construction de ces monuments (matériaux et méthodes). (...)

Aussi, il y a quelques années, la Ville de Lamballe a décidé la mise en œuvre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) dans le centre ancien de la ville, en partenariat avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'enjeu essentiel a été de mettre en œuvre un outil permettant d'assurer un développement harmonieux et cohérent du centre ancien de la ville, tout en maintenant la qualité du patrimoine.

Cette ZPPAUP constitue une servitude du Plan Local d'Urbanisme. Elle définit un ensemble de caractéristiques majeures du patrimoine bâti et institue, dans un périmètre déterminé, des règles adaptées à chaque typologie de patrimoine.» Extrait du site [www.mairie-lamballe.fr](http://www.mairie-lamballe.fr)

Cette zone comprend principalement le centre ancien de Lamballe et s'étend au sud et à l'est de la partie urbanisée de la ville.

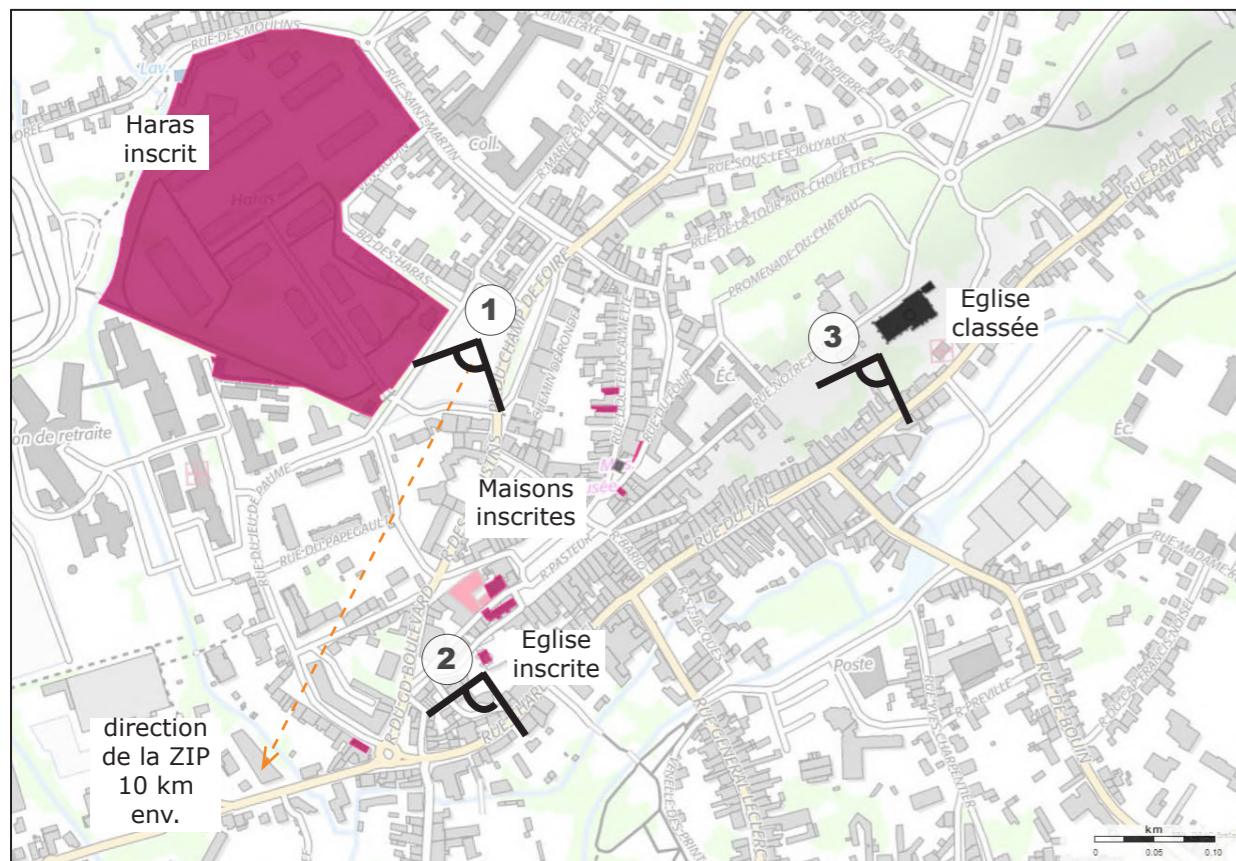
Plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques se trouvent inclus dans ce site patrimonial remarquable ; l'analyse de leur sensibilité vis-à-vis du projet de parc éolien du Ruisseau de Margot est présentée dans les pages suivantes.

**La ZIP du projet du Ruisseau de Margot se situe à une dizaine de kilomètres du site patrimonial remarquable de Lamballe. Compte-tenu du contexte bâti de la ville, de quelques points de vue panoramiques et de l'éloignement de la ZIP, la sensibilité de l'ensemble de ce site vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot reste globalement faible.**

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



## EDIFICES PROTEGES SITUES DANS LE COEUR DE LAMBALLE :



### L'ensemble de 10 maisons inscrites et 1 maison classée, au cœur de Lamballe :

Le centre-ville de Lamballe compte 10 maisons inscrites et 1 maison classée au titre des Monuments Historiques. L'ensemble de ces édifices se situent au cœur de la trame urbaine, dans des alignements continus de maisons donnant sur des rues étroites. Aucune vue dégagée ne s'ouvre depuis ou à proximité de ces édifices protégés.

La ZIP du projet du Ruisseau de Margot se situe à une dizaine de kilomètres du cœur de ville de Lamballe. Compte-tenu du contexte bâti du centre-ville, il n'y a pas de sensibilité particulière de ces édifices protégés vis-à-vis du projet.

Carte de localisation des édifices protégés - Atlas des Patrimoines  
Les périmètres de protection ne figurent pas sur la carte afin de conserver une bonne lisibilité.



Vue panoramique depuis la Place du Champ de Foire, à proximité du Haras National de Lamballe

**Le Haras national de Lamballe, inscrit :** «L'histoire de ce haras initiée par la création, en 1783, d'un premier dépôt d'étalons royaux fut contrariée par les évènements historiques, changements politiques et de politique en matière d'élevage qui suivirent cette date. Après deux fermetures entrecoupées d'une réouverture en 1825, c'est finalement en 1842 qu'il est définitivement rétabli devenant le siège administratif de la circonscription du Nord-Bretagne. Son développement est alors encouragé par l'attention portée à l'amélioration des chevaux de travail. Une nouvelle race de chevaux : le Breton apparaît, dont Lamballe devient l'épicentre de la production. L'architecture de cet ensemble est à la fois sobre et monumentale alliant la noblesse des proportions à la simplicité fonctionnelle des volumes. Ce haras constitue un témoin remarquable de l'histoire de l'élevage équin en Bretagne depuis la fin du 18e siècle.» Extrait du site [www.pop.culture.gouv.fr](http://www.pop.culture.gouv.fr)

Cet édifice constitué d'un ensemble de bâtiments se situe au cœur de la ville de Lamballe. La protection au titre des Monuments Historiques couvre le haras national, à savoir les façades et toitures de tous les bâtiments construits avant la première Guerre mondiale (hormis leurs aménagements et équipements contemporains), l'écurie n° 10 en totalité, le parc pour son sol d'assiette, ses murs, clôtures et portails. Depuis la Place du Champ de Foire, le champ de vision se limite aux constructions du centre-bourg de Lamballe.

La ZIP se situe à environ 10 km du Haras national de Lamballe. Compte-tenu du contexte bâti au cœur de la ville, il n'y a pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.





Vue panoramique sur le portail de l'église Saint-Jean à Lamballe



Vue panoramique depuis le jardin aménagé en terrasse aux abords immédiats de l'église Saint-Jean à Lamballe

**L'église Saint-Jean de Lamballe, inscrite**, se situe au cœur de la ville de Lamballe. C'est le clocher de cet édifice qui est protégé au titre des Monuments Historiques. Depuis le portail de l'église, la vue s'étend, au premier-plan, sur le mur d'enceinte d'un jardin botanique aménagé en terrasse et sur la placette en contrebas. C'est depuis la terrasse jardinée que la vue s'ouvre sur le paysage environnant avec au premier-plan, la limite sud du centre-ville de Lamballe. **La ZIP se situe à environ 9,9 km de l'Eglise Saint-Jean. Compte-tenu du contexte bâti au cœur de la ville, la sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**



Vue panoramique sur la ville de Lamballe depuis la terrasse de l'Eglise Notre-Dame

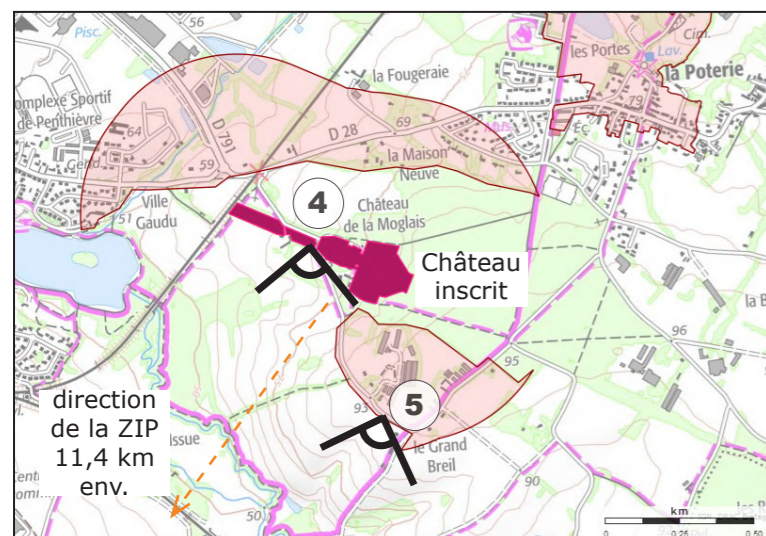
**L'église Notre-Dame (= Collégiale) de Lamballe, classée** : « Cette église, fortifiée au XIV<sup>e</sup> siècle, présente l'intérêt de juxtaposer des éléments romans, gothiques rayonnants et gothiques flamboyants. Les fortifications sont situées au chevet de l'église et le long de la façade sud, l'église était en effet intégrée au système de défense du château de Lamballe maintenant disparu. Ce château occupait l'emplacement du parc situé au nord de la collégiale. » Extrait de [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org)

Depuis la terrasse de l'Eglise Notre-Dame de Lamballe, la vue panoramique sur la ville (13 441 hab. en 2016) est spectaculaire. On retrouve le point de repère du clocher de l'église Saint-Jean, et on devine la silhouette de plusieurs parcs éoliens : une partie des 9 éoliennes du parc de Bel Air/Plestan II au centre du panorama, distantes de 8,5 km environ, et plus éloignées les 6 éoliennes du parc de Trébry distantes de près de 18 km et à peine visibles sur la ligne d'horizon. On devine, à la limite gauche du panorama, les premières éoliennes des Noës-la Maritaine, distantes de plus de 5,3 km.

**Depuis ce point de vue, la ZIP se situe à environ 10,3 km. Malgré le possible effet de cumul avec les autres parcs éoliens existants, la sensibilité reste faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot, en raison de l'éloignement de plus de 10 km, de l'étendue du champ de vision et de l'ensemble des éléments du premier-plan qui attirent le regard.**



## CHATEAU DE LA MOGLAIS, INCRIT, A LAMBALLE:



Carte de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



Vue panoramique depuis la grille du château de la Moglais, à Lamballe

**Le Château de la Moglais :** «Le domaine de la Moglais comprend un château achevé vers 1734 environné de communs et d'un parc à la française. Sous la Restauration, le château et le parc sont réaménagés, ce dernier conservant de cette époque plusieurs bâtiments décorés de façades à l'Italienne, parmi lesquels une orangerie et un petit théâtre ou salle des fêtes. La partie du logis ayant échappé à l'incendie de 1941 a conservé sa distribution et un décor de grande qualité datant du début du 19ème siècle. Deux chambres, au premier étage, sont ornées de papiers peints panoramique ainsi qu'une chambre située au premier étage de l'aile sud.» Extrait du site [www.pop.culture.gouv.fr](http://www.pop.culture.gouv.fr)

Ce château et son parc, privés, sont situés à plus de 2 km du centre de Lamballe. Ils se caractérisent notamment par un grand axe orienté sud-est->nord-ouest, et par un environnement paysager immédiat boisé. Aussi, depuis la grille d'entrée, sur l'itinéraire du GRP Tour de Penthièvre Nord et Sud, la vue se limite aux premières structures végétales arborées.

**La ZIP se situe à environ 11,4 km au sud-ouest de ce point de vue à l'entrée du Château de la Moglais. Compte-tenu de l'éloignement et du contexte arboré, la sensibilité vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot reste faible à très faible.**



Vue panoramique depuis le lieu dit Le Grand Breil au sud du Château de la Moglais

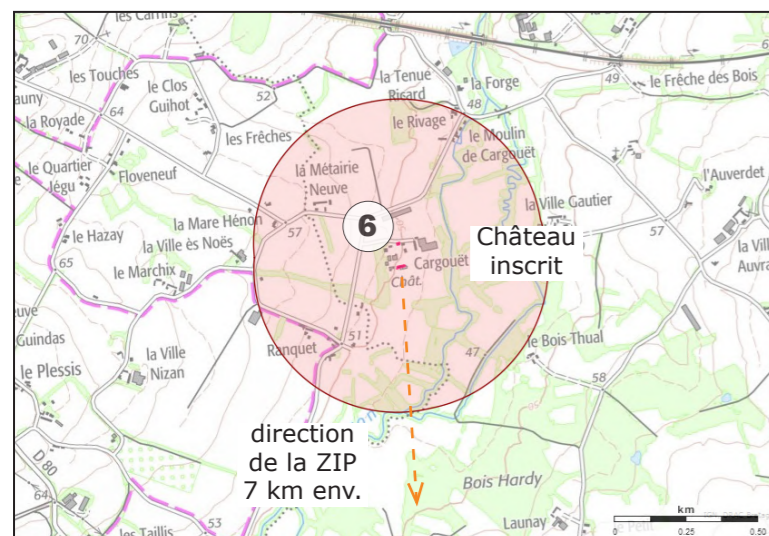
Au sud du Château de la Moglais, à la hauteur du lieu-dit Le Grand Breil, une large vue panoramique s'ouvre sur la ville de Lamballe, et s'étend jusqu'aux reliefs caractéristiques du Massif du Méné dominés par le Mont Bel Air.

Ce point de vue illustre la perception visuelle depuis la partie est du Site patrimonial remarquable (= ZPPAUP) de Lamballe, ainsi que depuis le GRP Tour de Penthièvre Nord et Sud. On devine les 6 éoliennes du parc éolien de Trébry, à plus de 17,8 km sur l'horizon du Massif du Méné.

**La ZIP se situe à environ 11 km de ce point de vue, et à l'est du Site Patrimonial Remarquable de Lamballe ; elle se trouve à l'arrière de légers reliefs arborés. Compte-tenu de l'éloignement et d'une profondeur de vue limitée dans l'axe de la ZIP, la sensibilité vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot reste faible depuis ce point de vue.**



## CHATEAU DE CARGOËT, INCRIT, A MESLIN :



Carte de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit

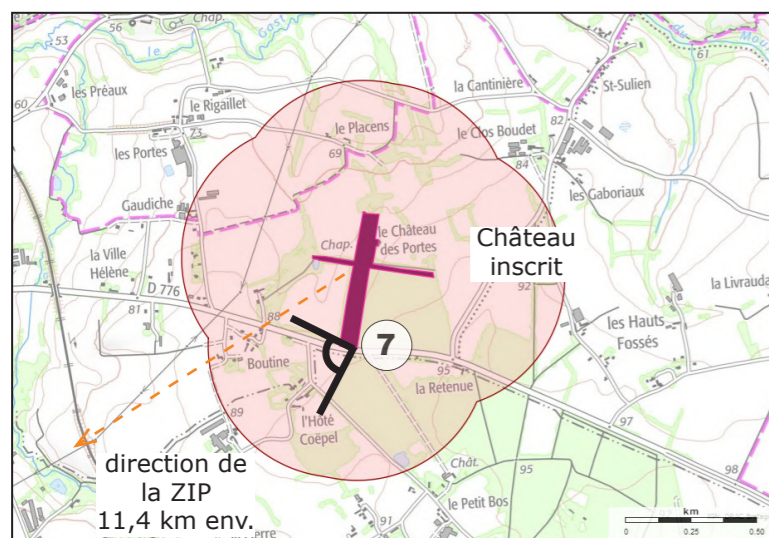


Vue panoramique sur le Château de Cargoët, à Meslin.

**Le Château de Cargoët (ou Cargouët) :** «Le château de Cargoët (fief relevant de Lamballe) a été recensé en 1896 par Frotyer de la Messelière. Cet ensemble se composait alors du logis, d'une chapelle, d'un colombier, de deux pavillons d'entrée, de communs et de douves. Le colombier, la chapelle et un pavillon d'entrée n'existent plus. Du logis, construit en deux campagnes au 17e siècle, subsiste la partie est avec sa tour carrée couverte d'un dôme.» Extrait du site [www.pop.culture.gouv.fr](http://www.pop.culture.gouv.fr). Eléments protégés : le corps de logis et le pavillon.

Ce château privé, à l'état de ruine, se trouve entouré d'une exploitation agricole, dans un environnement paysager marqué par de nombreux bosquets. **La ZIP se situe à environ 7 km de ce point de vue au lieu-dit Cargoët. Il n'y a pas d'ouverture dégagées en direction de la ZIP dans l'environnement immédiat du château. Il n'y a pas de sensibilité particulière de cet édifice vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**

## CHATEAU DES PORTES, INCRIT, A NOYAL :



Carte de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



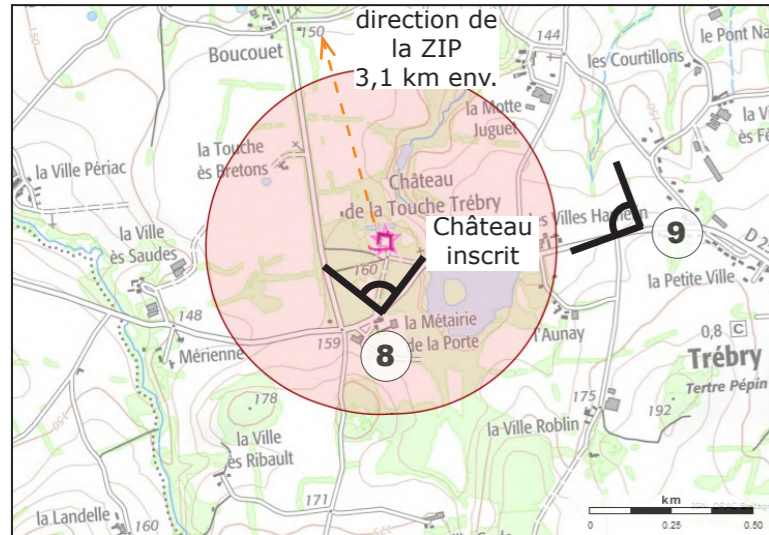
Vue panoramique depuis la perspective du Château des Portes, à Noyal.

**Le Château des Portes :** «Le château est une construction des années 1840. De style Néoclassique, il présente une volumétrie cubique dominée par une toiture à quatre versants. Les élévations principales sont dotées d'avant-corps ainsi que de baies droites ou en plein cintre. A l'intérieur, les pièces sont aménagées de part et d'autre d'un couloir transversal et chaque étage se voit attribuer un usage déterminé. L'ensemble de l'édifice offre un aspect homogène et bien préservé. La demeure est entourée d'un parc assez simple qui a conservé ses dispositions d'origine avec une longue avenue et son petit saut-de-loup bornant une cour d'arrivée en demi-cercle.» Extrait du site [www.pop.culture.gouv.fr](http://www.pop.culture.gouv.fr)

L'environnement paysager immédiat du Château des Portes, privé, est marqué par des structures végétales arborées et des masses boisées qui limitent le dégagement du champ de vision vers le sud. **La ZIP se situe à environ 11,4 km de ce point de vue dans la perspective du Château des Portes. Il n'y a pas d'ouverture dégagée en direction de la ZIP dans l'environnement immédiat du château. Il n'y a donc pas de sensibilité particulière de cet édifice vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**



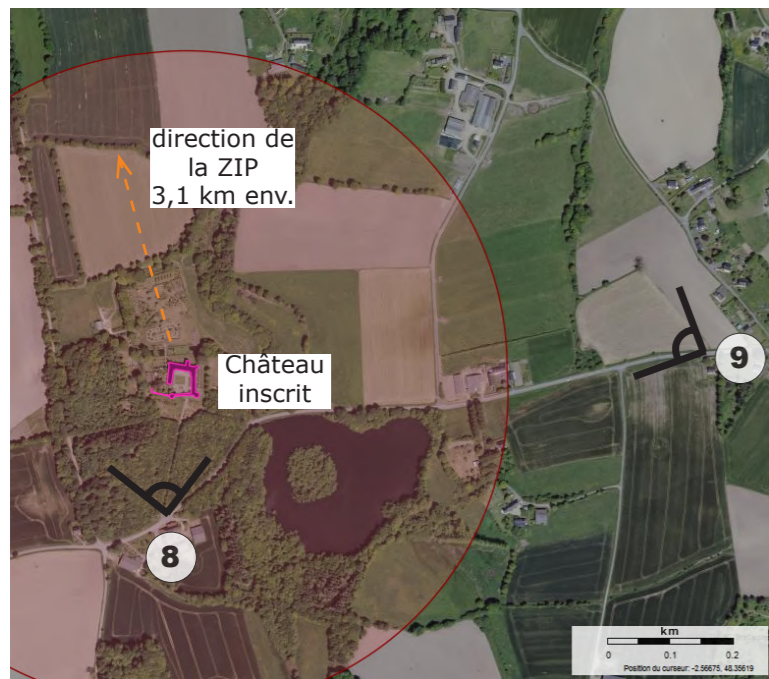
## LE CHATEAU DE LA TOUCHE, INSCRIT, A TREBRY :



Carte de localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection - Atlas des Patrimoines



Vue panoramique sur l'entrée du Château de la Touche, à Trébry



Localisation de l'édifice protégé et son périmètre de protection sur fond de photo aérienne - Atlas des Patrimoines

- édifice classé
- édifice inscrit
- périmètre de protection
- SPR
- site classé ou inscrit



Vue panoramique sur l'environnement paysager du Château de la Touche, à Trébry

**Le Château de la Touche, inscrit :** «Le château de la Touche-Trébry a été construit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par Christophe de la Roche, chevalier de l'ordre du Roi, député de la Noblesse de l'évêché de St-Brieuc pour la Réformation de la Coutume en 1580. (...) Bien que construit sur le plan des maisons fortes contemporaines de la guerre de Cent ans et des guerres de religion, il n'eût à subir aucune attaque ; ses murs peu épais, ses grandes fenêtres ne lui assuraient d'ailleurs aucune sécurité d'ordre militaire. L'ensemble, très marqué par la Renaissance italienne, annonce presque le style Louis XIII. Construit d'un seul jet, n'ayant subi, depuis lors, aucune modification ou adjonction, il constitue un ensemble d'une grande unité, original et d'une beauté suffisamment aimable pour être encore habitable à notre époque.» Extrait du site [www.chateau-de-la-touche.com](http://www.chateau-de-la-touche.com).

L'environnement paysager immédiat du Château de la Touche, ouvert à la visite et à la location, est marqué par des boisements côté sud, mais par de possibles dégagements côté nord, dans l'axe du parc paysager, en direction de la ZIP.

**La ZIP se situe à environ 3,1km du Château de la Touche. La sensibilité est faible à modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**



2 UNITE PAYSAGERE DU MASSIF DU MENE

a - Sensibilités paysagères

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les paysages du Massif du Méné se caractérisent par une augmentation progressive du relief, jusqu'au point haut du Mont Bel Air (à 339 m d'altitude).

Ces légères ondulations du relief, sur les contreforts, s'accompagnent de vallons boisés et d'un maillage bocager encore bien présent. A mesure que l'altitude augmente, le bocage se densifie et les boisements sont de plus en plus présents sur les pentes.

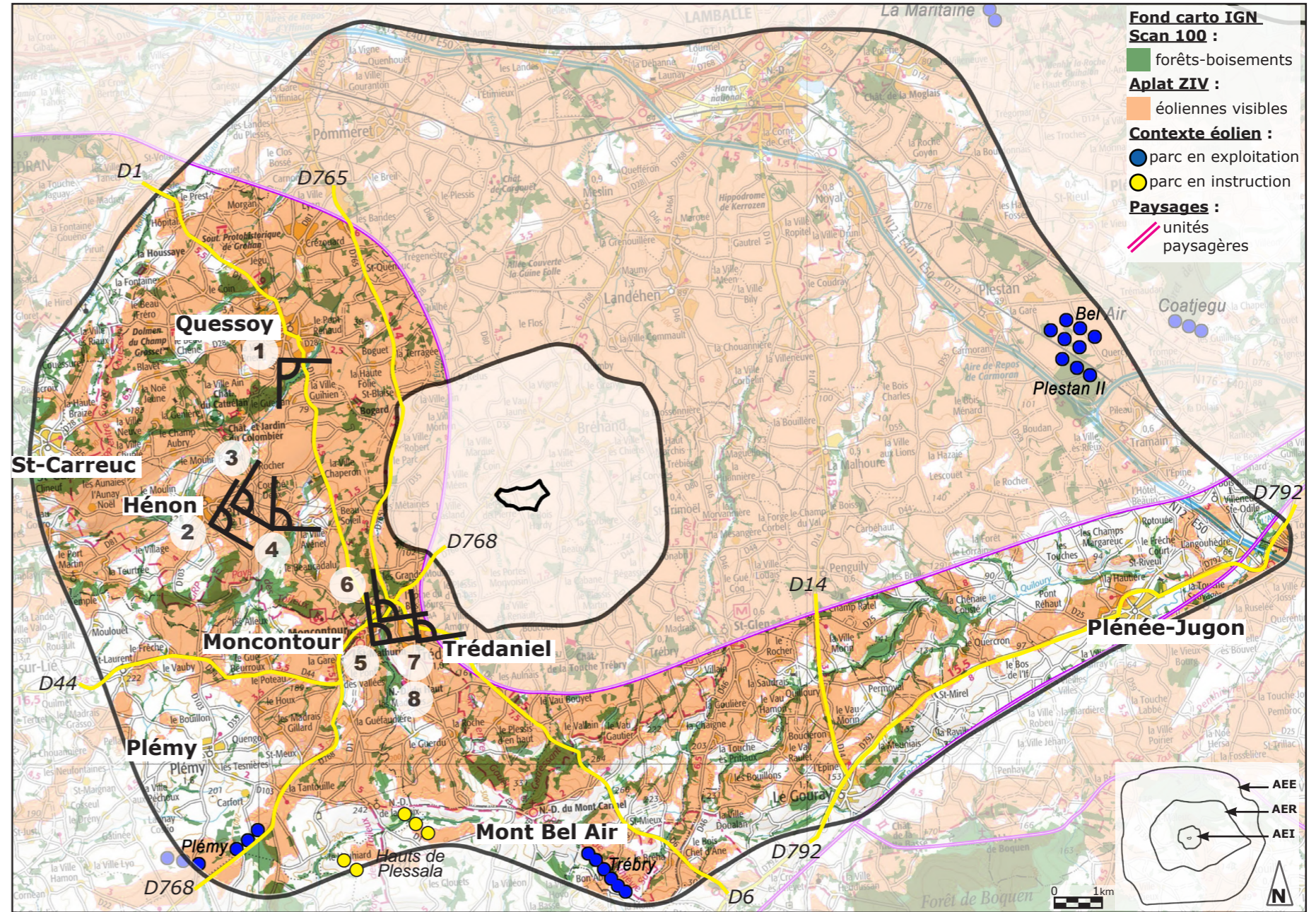
Alors que ces structures végétales et dépressions du relief referment certaines vues, le relief favorise des vues panoramiques dégagées qui s'ouvrent vers le nord et l'est, sur le grand paysage du plateau du Penthièvre.

D'après l'aplat ZIV maximaliste, on observe en effet qu'une partie du territoire, notamment aux limites sud-ouest et sud de l'aire d'étude rapprochée, ne constitue pas une zone depuis laquelle le projet serait potentiellement visible. Le reste du territoire, plus proche de l'aire d'étude immédiate et de la ZIP est dans la ZIV. Seuls quelques-uns des vallons qui entaillent les pentes du Massif du Méné restent « hors ZIV », et ne constituent donc pas d'enjeu particulier vis-à-vis du projet.

Perceptions visuelles depuis les bourgs de l'aire d'étude rapprochée :

L'analyse des vues panoramiques s'ouvrant depuis les bourgs de l'aire d'étude rapprochée permet d'identifier les bassins de vie qui constituent les principales sensibilités vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot. Ainsi depuis les pentes et ondulations exposées au nord et à l'est, la visibilité potentielle vers le projet serait possible depuis les bassins de vision qui s'ouvrent autour des bourgs de Quessoy, Hénon, Moncontour et Trédaniel.

Il faut noter toutefois que les vues depuis l'intérieur des bourgs sont limitées par la trame bâtie ; ce sont les vues qui s'ouvrent depuis les sorties de bourgs, potentiellement plus exposées, qui sont donc illustrées et analysées.



Carte de l'aire d'étude rapprochée pour le projet du Ruisseau de Margot - unité paysagère du Massif du Méné



ZIP du projet du Ruisseau de Margot - env. 5,8 km

Le bourg de Quessoy (3786 hab. en 2017) est le bourg le plus peuplé de cette partie de l'aire d'étude. Situé au nord-ouest de la ZIP, il est implanté dans un paysage de transition entre le plateau du Penthièvre et les contreforts vallonnés du Massif du Méné. Les deux vallées qui délimitent l'étroit plateau sur lequel est installé ce bourg constituent un environnement arboré assez dense, qui limite les vues dégagées vers le grand paysage, notamment quand la végétation est en feuilles.

Depuis la sortie sud du bourg, la ZIP se situe à environ 5,8 km mais le champ de vision se limite aux premières bandes boisées qui masquent tous les arrière-plans. La sensibilité est donc faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.





2

➔ Vue panoramique depuis le sud du bourg de Hénon, vers le lieu-dit La Roche

Le bourg d'Hénon (2242 hab. en 2017) se situe au sud de Quessoy. Installé à une altitude de plus de 150 m, il domine le paysage des contreforts du Massifs du Méné. Toutefois, la densité du bocage et les nombreuses structures végétales présentent sur les ondulations du relief limitent les vues dégagées. Ainsi, il faut prendre du recul pour que quelques «fenêtres» s'ouvrent vers l'ouest, en direction de la ZIP.

**Depuis la sortie sud du bourg, en direction du lieu-dit La Roche, la ZIP se situe à environ 6,1 km à l'arrière d'écrans successifs formés par les haies et bandes boisées du bocage, notamment quand la végétation est en feuilles. La sensibilité reste donc modérée à faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**



3

➔ Vue panoramique depuis la rue des Camélias, à la sortie est du bourg de Hénon

**Depuis la sortie est du bourg de Hénon, à la hauteur de la rue des Camélias, la ZIP se situe à environ 6,1 km à l'arrière d'écrans boisés successifs. Un léger dégagement et la situation panoramique du point de vue augmentent la profondeur du champ de vision en direction de la ZIP. La sensibilité est modérée vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**



4

➔ Vue panoramique depuis l'est du bourg de Hénon, à la hauteur du lieu-dit le Tertre à Lys, au basculement vers le vallon du Ruisseau du Moulin

Sur les contreforts nord du Massif du Méné, de légères ondulations du relief s'accompagnent de vallons boisés et d'un maillage bocager encore bien présent. A l'est du bourg d'Hénon, ces effets d'ondulation impliquent ponctuellement, aux points du basculement, des vues panoramiques profondes et dégagées.

**A la hauteur du lieu-dit le Tertre à Lys, au basculement vers le vallon du Ruisseau du Moulin, la ZIP se situe à environ 5,1 km en marge du large panorama dégagé. La sensibilité est modérée à faible vis-à-vis du projet du Ruisseau de Margot.**





5 Vue panoramique depuis Moncontour, rue de l'Abbaye

Le village patrimonial de Moncontour (867 hab. en 2017) est emblématique : implantée en éperon entre les vallons boisés du ruisseau de l'Étang et de l'Évron, cette ancienne cité fortifiée est organisée autour d'un centre ancien entouré de remparts avec peu ou pas de vues dégagées. Quelques vues panoramiques ponctuelles s'ouvrent vers le nord-est et laissent entrevoir le paysage du plateau du Penthièvre ; on devine une partie des éoliennes du parc de Saint-Alban, distantes de plus de 21 km.

**Depuis la rue de l'Abbaye, ouverte en balcon sur le vallon, une étroite vue s'ouvre en direction de la ZIP, cadrée par les boisements des coteaux. Distante de 4,2 km, la ZIP n'est qu'en partie visible. La sensibilité est modérée depuis ce point de vue, compte-tenu du caractère patrimonial du village. La partie patrimoniale et touristique du village est détaillée au sous-chapitre suivant.**



6 Vue panoramique depuis le sud du bourg de Moncontour, depuis le belvédère sur la vallée, le long de la rue de la Herse

A la «pointe» de l'éperon sur lequel est installée la cité médiévale de Moncontour, la vue panoramique s'étend dans la perspective du vallon boisé du ruisseau de l'Étang de Prioux. On devine dans cet axe de vue une ouverture possible sur le paysage de plateau du Penthièvre, cadré par les boisements.

**Depuis ce point de vue aménagé avec quelques bancs, la ZIP du projet du Ruisseau de Margot est distante de 3,8 km, et se trouve dans l'axe de la vallée, à l'arrière des boisements du coteau. La sensibilité est modérée depuis ce point de vue, compte-tenu du caractère patrimonial du village.**



### III. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE



Vue panoramique depuis la rue des Acacias, à l'ouest du centre-bourg de Trédaniel

Le bourg de Trédaniel (926 hab. en 2017) se situe sur les premiers contreforts du Massif du Méné. Depuis ce bourg relativement étendu, les vues panoramiques s'ouvrent largement sur le paysage du plateau du Penthièvre, avec un effet de cadrage par le bâti, aux premiers-plans.

**Depuis l'ouest du bourg, où s'est développé l'habitat pavillonnaire, le champ de vision est large et profond. Depuis la rue des Acacias, la ZIP du projet du Ruisseau de Margot est distante de 3,7 km et se trouve dans le grand panorama qui s'ouvre vers le nord-est. La sensibilité est modérée à forte depuis ce point de vue en raison de l'effet de belvédère sur le grand paysage.**



Vue panoramique depuis la Place des Erables, à Trédaniel, à la hauteur de l'église du village

L'église de Trédaniel (protégée en partie au titre des Monuments Historiques) domine le village, à une altitude d'environ 160 m. Les abords de cet édifice sont très dégagés, de sorte que la vue panoramique qui s'ouvre depuis la Place des Erables, cadrée par les premières habitations, est particulièrement profonde.

**Depuis ce point de vue, la ZIP du projet du Ruisseau de Margot est distante de 3,7 km et se trouve dans le grand panorama qui s'ouvre vers le nord-est. La sensibilité est modérée à forte depuis ce point de vue en raison de l'effet de belvédère sur le grand paysage.**